RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs: 0

Date de la convocation : 04/07/2025

Date d'affichage: 15/07/2025

MA-DEL-2025-065

L'an deux mil vingt cinq, le onze juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

<u>Étaient présents</u>: M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations:

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Motion radiothérapie CH de Guéret

Monsieur le Maire donne lecture de la motion pour la reprise de l'activité de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret, jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, unanime:

- rappelle la trés forte mobilisation de la population et les élus qui avait suscité la précédente fermeture et leur soulagement à l'annonce de la réouverture
 - s'étonne et s'agace de ce retour en arrière trés préjudicialle à la santé de la population
- s'associe pleinement aux termes de lamotion de l'AMAC et exige la reprise sans délai de l'activité de radiothérapie au Centre Hospitalier de Guéret.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de la CREUSE et publication par voie d'affichage le 15/07/2025

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture 023-212302103-20250711-MA-DEL-2025-065-DE Date de télétransmission : 16/07/2025 Date de réception préfecture : 16/07/2025



Association des Maires, des élus communaux et intercommunaux de la Creuse

MOTION POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DE RADIOTHÉRAPIE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés.

Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand les obligeant à subir des temps de trajet oscillant entre 2 et 3 heures.

Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin.

Le 19 avril dernier, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation.

Cette dernière évoquait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de physiciens médicaux nécessaires à cette réouverture.

Aujourd'hui, à la mi-juin, aucune nouvelle, aucune visibilité, ni assurance d'une réouverture prochaine.

Dans ce contexte, l'AMAC:

- Exige une rencontre dans les plus brefs délais (en semaine 25) avec les Directions respectives de l'ARS 23, du CHRU de Limoges et du CH de Guéret;
- Demande au Ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité
- Souligne que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins intimement lié au droit à la vie comme principe fondamental, que chaque creusois (e) peut légitimement revendiquer.

Accusé de réception en préfecture 023-212302103-20250711-MA-DEL-2025-065-DE Date de télétransmission : 16/07/2025 Date de réception préfecture : 16/07/2025